

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 janvier 1958.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale (1) sur la proposition de loi, ADOPTÉE AVEC MODIFICATION PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA DEUXIÈME LECTURE, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur paiement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance, avant tout partage.

Par M. DELALANDE

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 22 janvier 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 21 janvier 1958, page 167, 2^e colonne).

(1) Cette Commission est composée de : MM. Georges Pernot, *Président* ; de La Gontrie, Gaston Charlet, *Vice-Présidents* ; Rabouin, Joseph Yvon, *Secrétaires* ; Ajavon, Baratgin, Chérif Benhabyles, Biatarana, Robert Chevalier, Delalande, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Jacques Grimaldi, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Kalb, Mahdi Abdallah, Marcihacy, Minvielle, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Pauly, Périquier, Reynouard, Schwartz, Edgar Tailhades, Henry Torrès, Fodé Mamadou Touré.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 779, 1411, 2674, 2091, 3358 et in-8° 470.
5024, 5477 et in-8° 813.

Conseil de la République : 407, 580 et 646 (Session de 1956-1957).

938 (Session de 1956-1957) et 90 (Session de 1957-1958).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.